

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE
COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

REGRADED NATO UNCLASSIFIED

SGM (PARIS) -2-56

Per Authority IMSM-431-99

26 Avril 1956

By JACOSONE Date 29-11-94

MEMORANDUM POUR LE GROUPE PERMANENT

O B J E T : Programme d'Infrastructure Commune OTAN

- 1.- Ci-joint une déclaration sur le Futur Programme d'Infrastructure Commune. Celle-ci sera incorporée à l'Exposé que fera le Président du Comité Militaire au cours de la treizième Session le 27 Avril 1956.
- 2.- Cette déclaration a été approuvée par le Groupe Permanent le 18 Avril 1956.

Pour le Secrétaire
Le Commandant P. Brixon
Secrétaire Adjoint

390
Rec 2
Fm ch

IMS Control N° 0861

DIFFUSION A B C D(2) G (1)(2)(3) K

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

PIECE JOINTE

Messieurs,

Le document MC 32/6 présenté aujourd'hui à votre approbation, est le résultat de dix huit mois d'études faites par le Groupe Permanent et les Commandants Suprêmes. Cette étude a été conduite par les autorités militaires d'un point de vue militaire. Son but est de présenter à l'examen du Conseil la somme des besoins militaires dans le domaine de l'Infrastructure Commune pour les quelques années à venir, exprimée en ordre de grandeur des dépenses. Nous avons pleinement conscience que c'est au Conseil qu'il appartient de déterminer comment et dans quelle mesure ces besoins pourront être satisfaits. Notre qualité de militaires nous fait un devoir d'exposer franchement les besoins militaires tels que nous les voyons et, après que le Conseil aura pris une décision, de satisfaire ces besoins au mieux avec les moyens qui nous auront été accordés par le Conseil.

Je ne vous retracerai pas toutes les étapes de ces études mais je voudrais vous rappeler brièvement les deux déclarations faites par le Groupe Permanent au Conseil en Mai 1955 à Washington et en Octobre dernier à Paris.

A la première de ces réunions, le Groupe Permanent avait informé les Membres du Conseil que des besoins encore difficiles à chiffrer resteraient à satisfaire après la réalisation des installations prévues au titre du Programme en cours de 250 millions de Livres.

En Octobre, un pas en avant avait été fait et le Général VALLUY avait pu nous donner ici même des renseignements plus précis sur la nature générale des besoins, l'ordre de grandeur des dépenses à prévoir et la période envisagée pour le nouveau programme.

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE INSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Aujourd'hui, Messieurs, nous examinons le document MC 32/6 dont le contenu diffère peu de ce que nous avons été amenés à prévoir il y a six mois et, si vous le voulez bien, je vais essayer d'en dégager les grandes lignes.

Tout d'abord, il apparaît que les propositions dont nous sommes saisis constituent la suite logique des programmes précédents en ce sens qu'elles tendent à compléter et à étendre le système d'infrastructure déjà acquis.

Ensuite et surtout, ces propositions reflètent fidèlement le besoin d'adapter nos moyens à la doctrine militaire adoptée par l'OTAN dans le MC 48 et les études connexes et qui repose essentiellement sur des mesures immédiates de représailles nucléaires associées à la dispersion des forces et sur la stratégie de l'avant.

La dispersion de nos forces et particulièrement de nos forces aériennes est un impératif catégorique pour nous si nous voulons assurer notre survie, compte tenu de l'accroissement constant des possibilités atomiques soviétiques.

Qui dit dispersion, dit multiplication des installations de soutien, multiplication des aérodromes, multiplication des bases navales et, pour tout dire, multiplication des dépenses. Mais on ne saurait nier que c'est seulement en dispersant judicieusement nos forces que nous pourrions leur assurer un degré raisonnable de protection et une chance de survivre à la phase initiale d'un conflit.

La dispersion peut cependant avoir pour résultat une difficulté accrue de commandement et si l'on n'y prend garde, une diminution de l'efficacité des forces. Il est donc nécessaire dans une telle situation de disposer, pour la bonne mise en oeuvre de nos forces, d'un système de détection avancée et de transmissions de commandement aussi sûrs et aussi rapides que possible.

C'est pourquoi, conjointement avec les mesures de dispersion, nous vous proposons un système de détection éloignée permettant de saisir les indices d'attaques aériennes aussi loin que possible, certaines installations de transmissions relativement secondaires et un réseau de communication iono-troposphérique. Il convient d'ailleurs de remarquer que ce système a déjà fait l'objet de propositions particulières contenues dans le M.C. 59.

Dans le domaine maritime, nous vous proposons une ligne de détection avancée des sous-marins ennemis. Ce système est basé sur les plus récents progrès de la technique.

Quant à la stratégie de l'avant, nous sommes tous d'accord ici pour estimer que son application est liée principalement à la mise sur pied des forces Allemandes. Il faut donc, d'une part, assurer à ces contingents, au fur et à mesure qu'ils seront mis à la disposition de SACEUR, le même soutien que nous accordons aux forces des autres nations et, d'autre part, prévoir dans l'ensemble de la zone OTAN, d'autres installations sans lesquelles notre concept stratégique serait condamné à demeurer une notion purement théorique.

Voici, Messieurs, très rapidement esquissées, les considérations qui ont été à la base de l'établissement de ce nouveau programme de trois ans. Les prévisions de besoins soumises par les Commandants Suprêmes et qui forment les fondations de ce programme général de trois ans ont été confrontées d'une part, avec les plus récents renseignements que nous possédons sur les possibilités du Bloc Soviétique, d'autre part, avec nos propres possibilités et notre stratégie. A ce sujet nous venons d'examiner durant cette séance une déclaration sur les aspects stratégiques du M.C. 32/6 qui a été préparée en vue d'être soumise au Conseil à titre de justification supplémentaire des futurs programmes. Délibérément,

SECRET - NATO

Le Groupe Permanent nous soumet un programme de portée très générale basé sur des considérations purement militaires et notre but doit être de présenter au Conseil un nouveau programme de trois ans avec des justifications suffisantes pour convaincre de sa nécessité mais sans nous lier en entrant dans des détails qui nous gêneraient plus tard pour ajuster exactement nos besoins aux changements de la situation militaire.

Il n'a évidemment pas été possible, ni désirable à ce stade d'entrer dans le détail des installations à construire. Je crois devoir insister particulièrement sur ce point, car certains pays ont proposé des amendements aux détails sur lesquels notre recommandation est fondée. Comme notre objectif est aujourd'hui de tomber d'accord sur une demande d'ensemble à présenter au Conseil, et non d'approuver les détails contenus dans les Annexes, je propose que les Nations discutent les commentaires détaillés sur les projets avec le Commandant Suprême intéressé, lors de la préparation des programmes annuels. Vous avez certainement remarqué que si le programme relativement réduit de SACLANT indique avec une précision assez grande la position géographique des différents projets proposés, il n'en est pas de même pour SACEUR qui se trouve en face d'un problème beaucoup plus complexe. Les propositions du Commandant Suprême en Europe se bornent à répartir l'ensemble des besoins par grandes zones, Nord, Centre et Sud, sans préciser la distribution des projets sur le territoire des différentes nations. Ceci sera fait à l'occasion de l'élaboration des tranches annuelles et ce travail sera bien entendu coordonné avec les pays intéressés. Il est d'ailleurs en cours en ce moment même pour la préparation de la 8ème Tranche.

Il convient également d'insister sur le fait que le nombre et la nature des installations proposées ne représentent que des ordres de grandeur et il est fort probable que des modifications seront apportées au programme durant les cinq années de son exé-

SECRET-NATO

cution matérielle, en fonction de l'évolution de certains facteurs. Par exemple la mise au point et la construction d'avions de combat légers peuvent avoir des répercussions considérables sur les normes des aérodromes restant à construire. De même la mise en service dans les forces de l'OTAN, au cours de la période envisagée, d'engins téléguidés peut exiger une révision de certaines parties du programme. Tout ceci devra naturellement être suivi de très près par les autorités responsables afin que les ajustements nécessaires puissent être effectués rapidement sans perte de temps ni d'argent.

En conclusion, Messieurs, je vous demande d'approuver aujourd'hui même le document M.C. 32/6 du point de vue Militaire car le temps presse. Les Commandants Suprêmes se sont trouvés dans l'obligation d'entreprendre la préparation de la 8ème Tranche avec des directives très larges et il est essentiel de leur donner rapidement des instructions plus précises pour leur permettre de présenter leurs programmes au Groupe Permanent et au Comité des Représentants Militaires à une date aussi proche que possible de l'échéance normale du 1er Juillet. Nous avons donc le devoir de nous mettre d'accord et de soumettre nos recommandations au Conseil le plus tôt possible de manière que les accords financiers nécessaires puissent être conclus.